

Témoignage de Pauline Bonnet



Tout est parti d'une blague avec mon mari agriculteur. Moi qui suis une fan de glace on s'est dit qu'on allait transformer le lait de son exploitation. Comme je ne suis pas du métier, **pour m'installer avec lui et avoir de la légitimité dans le milieu j'ai décidé de suivre cette formation**. Ces quelques mois m'ont permis de découvrir les différentes productions et approches, **une vraie ouverture au monde agricole**. Et j'ai acquis des **connaissances techniques** sur le monde animal et la **gestion de l'exploitation**, qui sont indispensables. **Cela m'a permis de faire évoluer mon projet.**



Témoignage de Jérémy Cheillon

Je souhaite reprendre l'exploitation de mon oncle qui part en retraite. **Pour pouvoir m'installer et bénéficier de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) je me suis inscrit au BPREA en Formation Continue. Les formateurs nous suivent bien et les échanges avec le groupe sont enrichissants.**

Nos partenaires



Nos financeurs



Pré-requis

- Avoir entre **18 ans ou plus**.
- Justifier d'un an d'activité professionnelle à temps plein.
- Être titulaire d'un **diplôme de niveau V (CAP)** ou avoir suivi la classe de **Seconde** ou le **cycle complet d'un BEP**.
- En cas d'absence de diplôme, une année d'expérience agricole est obligatoire ou trois années d'activité professionnelles.

Inscription sur dossier

- Après un entretien portant sur la motivation

81 % de réussite à l'examen*
21 apprenants sur les 3 dernières années présentés à l'examen
« données extraites d'INDEXA2 »



Contact: **Amélie MARTEL**

ISVT-72 avenue de Vals

43750 Vals-près-le Puy

Tél : 04 71 02 10 81

administration.ufa@isvt.cneap.fr

www.isvt.fr



BREVET PROFESSIONNEL

Responsable d'Entreprise Agricole

Diplôme du Ministère de l'Agriculture—RNCP38093 –

Date de certification 01/01/24

Formation Continue



Plaquette MAJ le 27 octobre 2025

Un passeport pour l'emploi

Exploitant
Salarié Agricole



- Exploitation agricole
- ETA, CUMA
- Service de remplacement

Bénéficiaire d'AIDES publiques
à l'installation



Emploi dans le secteur agricole
« Chef d'exploitation » ou « salarié agricole » 76 % dans les 3 ans après
sortie de formation

Une formation qui
prépare à l'installation

ISVT Une formation sur 9 mois

7 Unités Capitalisables Professionnelles

UC1

- * Biologie—Ecologie
- * Enjeux sociétaux de l'agriculture

UC2

- * Stratégie d'exploitation
- * Gestion du travail

UC3: Conduite d'un atelier de production

- * Productions animales (bovins, petits ruminants)
- * Productions végétales (maraichère, petits fruits)

UC4

- * Suivi administratif et gestion de l'exploitation
- * Projet professionnel

UC5

- * Commercialisation des produits de l'exploitation
- * Technique de négociation

UC6 : 1 UCARE AUX CHOIX

- ◆ Réaliser les opérations de production de l'atelier plants et semences
- ◆ Réaliser les opérations de production de l'atelier fourrage

UC7: 1 UCARE AUX CHOIX

- ◆ Conduire en sécurité des engins de chantier
- ◆ Transformer la production de fruits ou de légumes
- ◆ Transformer la production de miel
- ◆ Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales
- ◆ Transformer la production de viande
- ◆ Transformer la production laitière

Certains modules peuvent être
validés par VAA (Validation des
Acquis Académiques) en fon-
ction des diplômes déjà obtenu.

Matières générales

- ⇒ Français
- ⇒ Mathématiques
- ⇒ Informatique

Un centre de formation expérimenté



Un établissement ancré dans le monde agricole

25 ans d'expérience dans l'apprentissage

Du matériel de qualité

Des semaines à thème en lien avec les
professionnels

Une équipe à vos côtés

- * Un réseau d'exploitations agricoles
- * Des parcours individualisés

Une formation rémunérée

A l'ISVT: 1250 h, soit 35 semaines sur 9 mois

Stage: 8 semaines

La durée de la formation peut être modulée
en fonction de votre parcours

Statut de stagiaire de la Formation Continue

Votre rémunération peut être prise en charge :

Si vous êtes demandeur d'emploi

- * Par l'ASP (Conseil Régional AURA)
- * Par France Travail (Allocation de Retour à l'Emploi)

Si vous êtes salarié ou indépendant

- * Dans le cadre d'un transi pro